



ARRÊTÉ N° 16-2023-06-12-00001

**approuvant la modification du plan départemental de protection des forêts contre
les incendies 2017-2026 du département de la Charente en ce qui concerne la
désignation des massifs à risque incendie**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code forestier et notamment les articles L.131-1, L.133-2 et R.133-1 à R.133-11 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2017 approuvant le plan départemental de protection des forêts contre les incendies pour le département de la Charente pour la période 2017-2026 ;

Vu la consultation écrite réalisée du 01^{er} février 2023 au 15 mai 2023 (dates extrêmes), auprès des communes concernées par l'évolution du classement des massifs à risque incendie ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 07 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission régionale de la forêt et du bois en date du 02 juin 2023 ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, le plan a pour objectifs la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées ainsi que la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le PDPFCI arrêté le 21 septembre 2017 pour la période 2017-2026 est modifié en ce qui concerne le dessin et la désignation des massifs à risque incendie pour le département de la Charente. Les autres dispositions du PDPFCI de Charente restent inchangées. La partie révisée du PDPFCI est annexée au présent arrêté.

Cette révision est applicable à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté. Le plan révisé peut être consulté sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 12 JUIN 2023

La préfète


Martine CLAVEL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie

2017 – 2026

Révision simplifiée 2023



Objet de la révision simplifiée du PDPFCI de Charente pour la période 2023-2026

Les événements de l'année 2022 en matière d'incendies de forêts ainsi que les derniers éléments d'expertise apportés par les services de l'ONF et du SDIS ont conduit, sur préconisation du SIDPC de la Préfecture de Charente, à proposer une évolution du classement des massifs à risque incendie du département.

La présente version du PDPFCI de Charente constitue incidemment une révision simplifiée du plan initial, avec pour unique objet l'évolution du classement des massifs incendie du département à l'exclusion de toute autre analyse encore à mener sur la mise en œuvre du PDPCFI 2017-2026.

Il ressort du présent préambule que les parties introductives et diagnostic (I & II) du PDPFCI 2017-2026 ne sont pas modifiées par le présent document, pas plus que les objectifs prioritaires et fiches actions du document d'orientation (III).

Document d'orientation modifié

2-bis Liste des massifs classés à risque

La question de l'évolution des massifs à risque incendie a été discuté au COPIL DFICI le 30 juin 2022.

Les évènements de l'année 2022 ont en effet mis en exergue la nécessité de renforcer les actions de prévention en matière de défense de la forêt contre l'incendie ; cet objectif passe par une actualisation des zones forestières à risque incendie.

Les éléments d'expertise apportés par les services du S.D.I.S., de l'O.N.F., du C.N.P.F. et de la D.D.T. justifiant l'évolution du classement des bois et forêts à risque en fonction de leurs facteurs de vulnérabilité respectifs (principalement fondée sur l'augmentation des parts de résineux et sur la masse de combustible que peuvent générer certains peuplements feuillus morts ou dépérissants) ont été exposés à l'occasion d'une réunion présidée par Mme la Préfète le 25 novembre 2022.

Les propositions retenues conduisent à proposer le classement à risque incendie des bois et forêts rattachés aux massifs suivants :

- le massif forestier de Horte et Tardoire ;
- l'élargissement du massif à risque des forêts domaniales de Bois Blanc et de la Braconne, intégrant le Bois de Bel Air.

La zone à risque pour le département de la Charente est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6-bis : Massifs à risque du département de la Charente

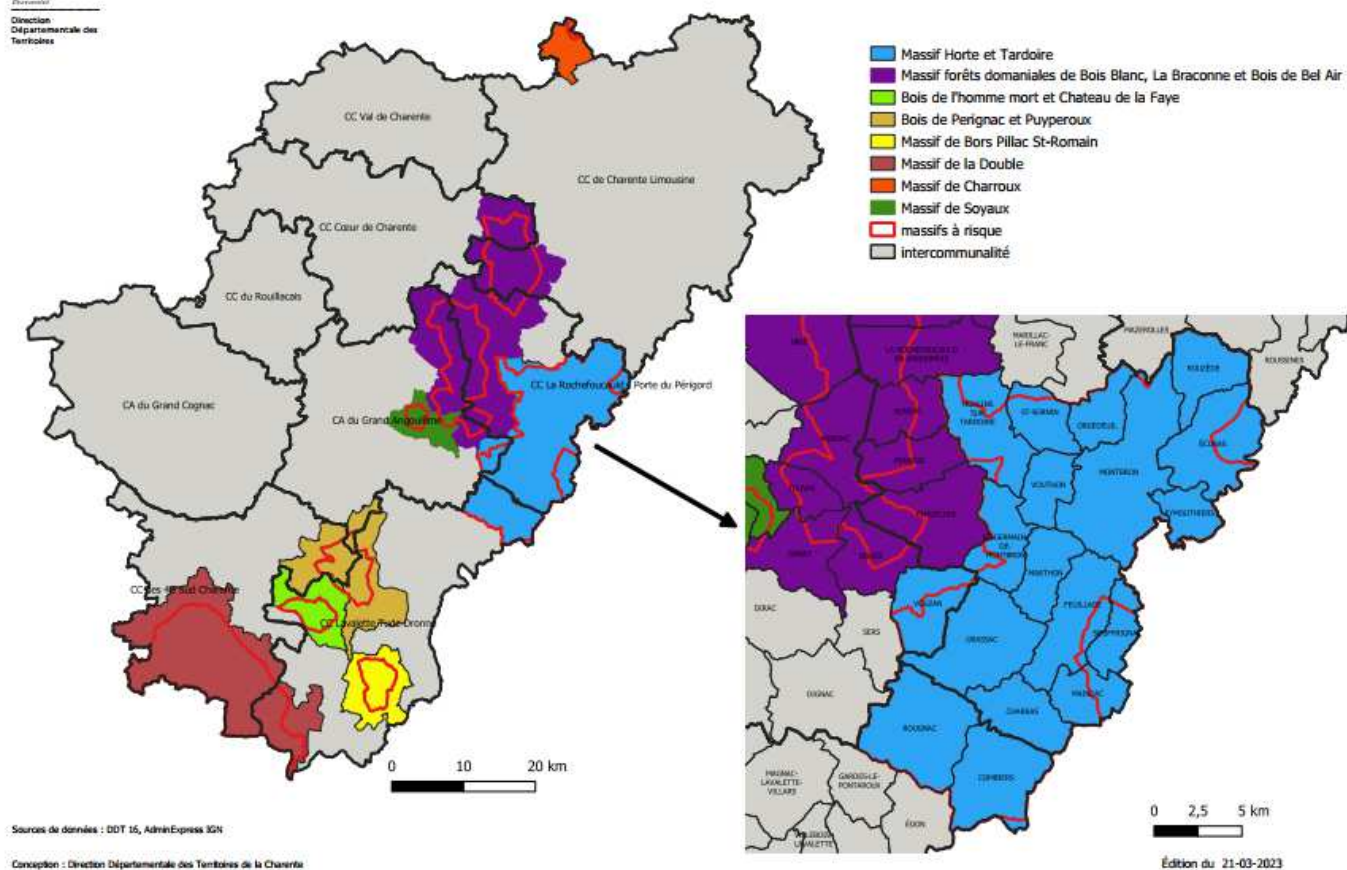
Nom des massifs à risque	Surface totale (ha)	Surface boisée (ha)
Massif de la Double	22 330	10 932
Massif de Bors/Pillac/Saint-Romain	2 577	1 235
Bois de l'homme mort et Château de la Faye	2 095	885
Bois de Pérignac / Puypéroux	4 333	1 638
Massif de Soyaux	868	461
Forêts Domaniales de Bois Blanc, de la Braconne et Bois de Bel Air	17 060	9 375
Massif de Charroux	267	163
Massif de Horte et Tardoire	28963	12844
TOTAL	78 493	37533

Les propositions de d'évolution du classement des massifs à risque ont fait l'objet d'une consultation des communes concernées en février 2023 :

- **Liste des communes du Massif de Horte et Tardoire :**

Charras	Moulins sur Tardoire
Combiers	Orgedeuil
Ecuras	Rougnac
Eymouthiers	Rouzède
Feuillade	Saint Sornin
Grassac	Saint-Germain de Montbron
Mainzac	Souffrignac
Marthon	Vouthon
Montbron	Vouzan

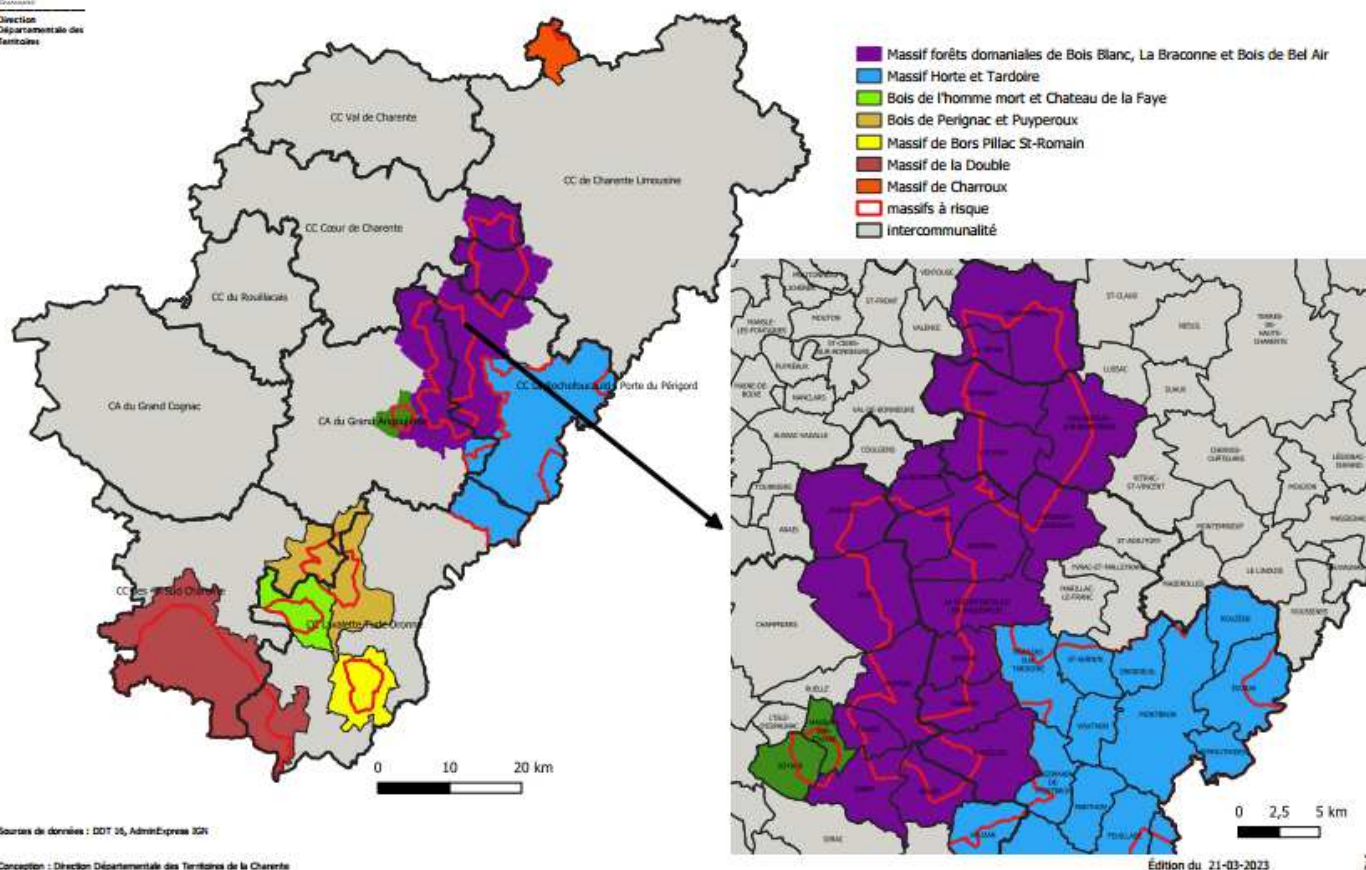
**Communes concernées par les massifs à risque
ZOOM : Massif Horte et Tardoire**



- **Liste des communes concernées par l'élargissement du massif à risque des forêts domaniales de Bois Blanc, de la Braconne et Bois de Bel Air :**

Agris	La Rochette
Bouex	La Tâche
Brie	Les Pins
Bunzac	Mornac
Cellefrouin	Pranzac
Chasseneuil sur Bonnieure	Rivières
Chazelles	Saint- Mary
Jauldes	Taponnat-Fleurignac
La Rochefoucauld en Angoumois	Touvre
Garat	

Communes concernées par les massifs à risque
ZOOM : Massif élargi des forêts domaniales de Bois Blanc, La
Braconne et Bois de Bel Air



Documents graphiques

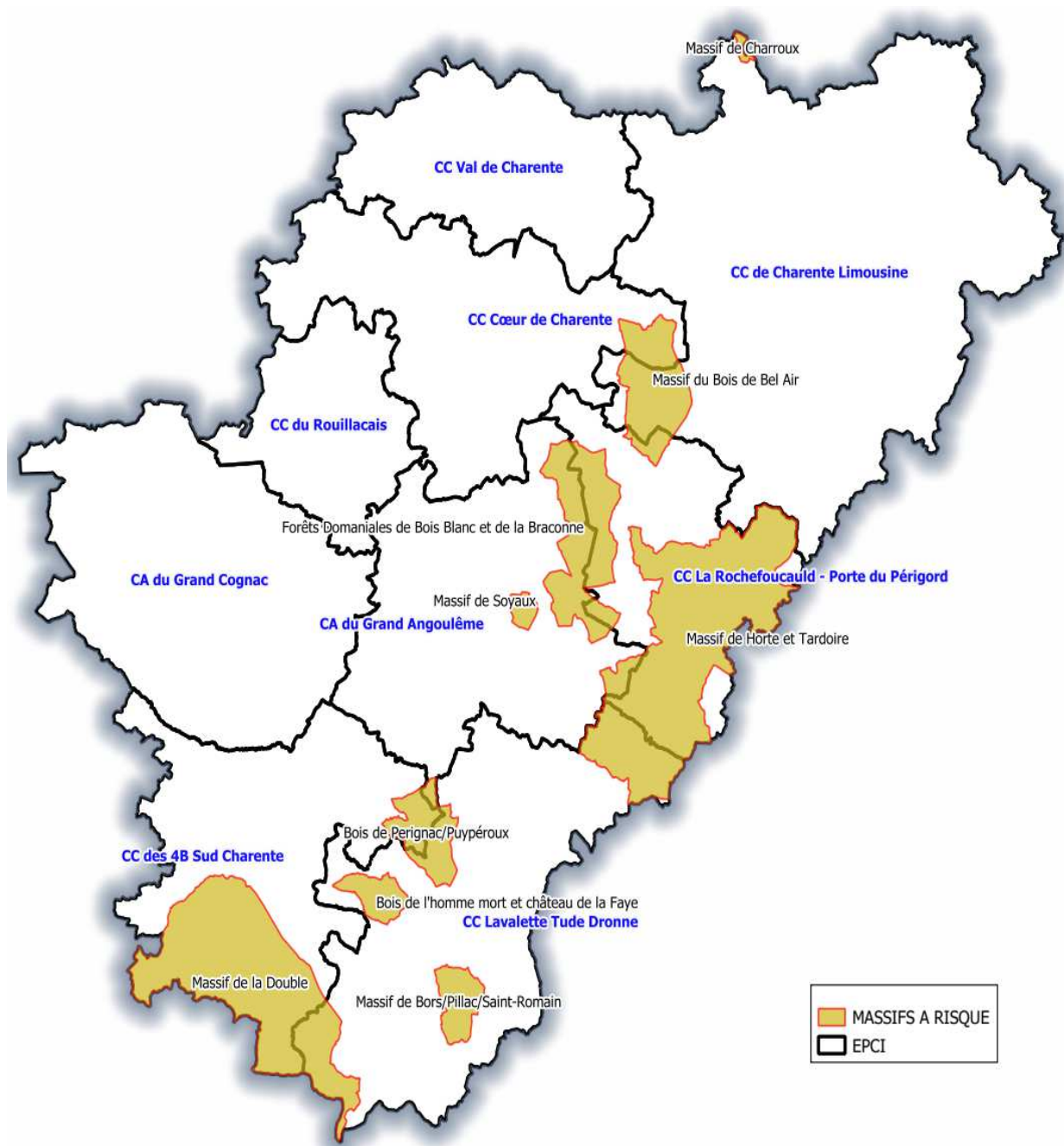
1- Cartographie des massifs classés à risque

La carte n°11-bis, ci-après présente les massifs à risque du département de la Charente, listés dans le tableau n°6- bis (page 4).

2 - Cartographie détaillée de chaque massif classé à risque

Les cartes n°12-bis à 19-bis permettent de visualiser plus précisément les contours de chacun des massifs classés à risque, y compris les zones à moins de 200 mètres des terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements, zones également soumises aux obligations de débroussaillage.

Carte 11-bis : Massifs à risque du département de la Charente



SOURCES : © IGN- BDTopo V3

Réalisation : DDT16 / SEAR
Février 2023

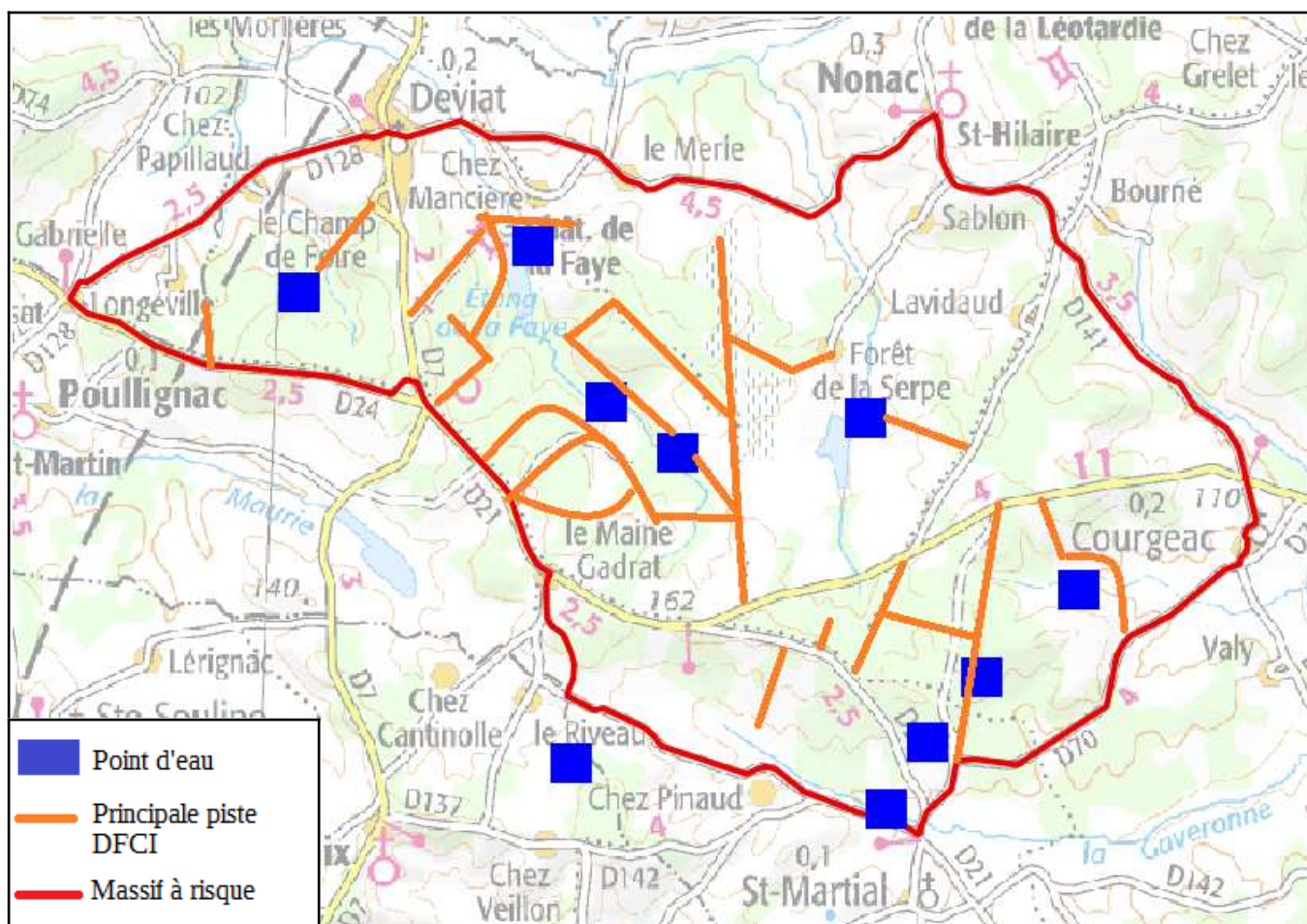
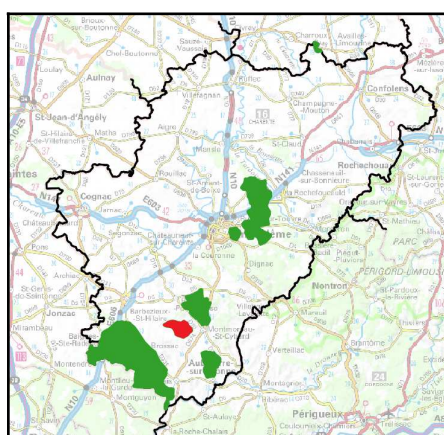
Carte 12-bis : Bois de l'homme mort et Château de la Faye



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DFCI dans la Charente

Bois de l'homme mort et Château de la Faye



SOURCES : © IGN- BDTopo® 2015 – QGIS
DDT16 / SEAR
Réalisation : Julie BRANDY
DDT16 / SEAR
Mai 2016

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie – 2017-2026
DDT de la Charente

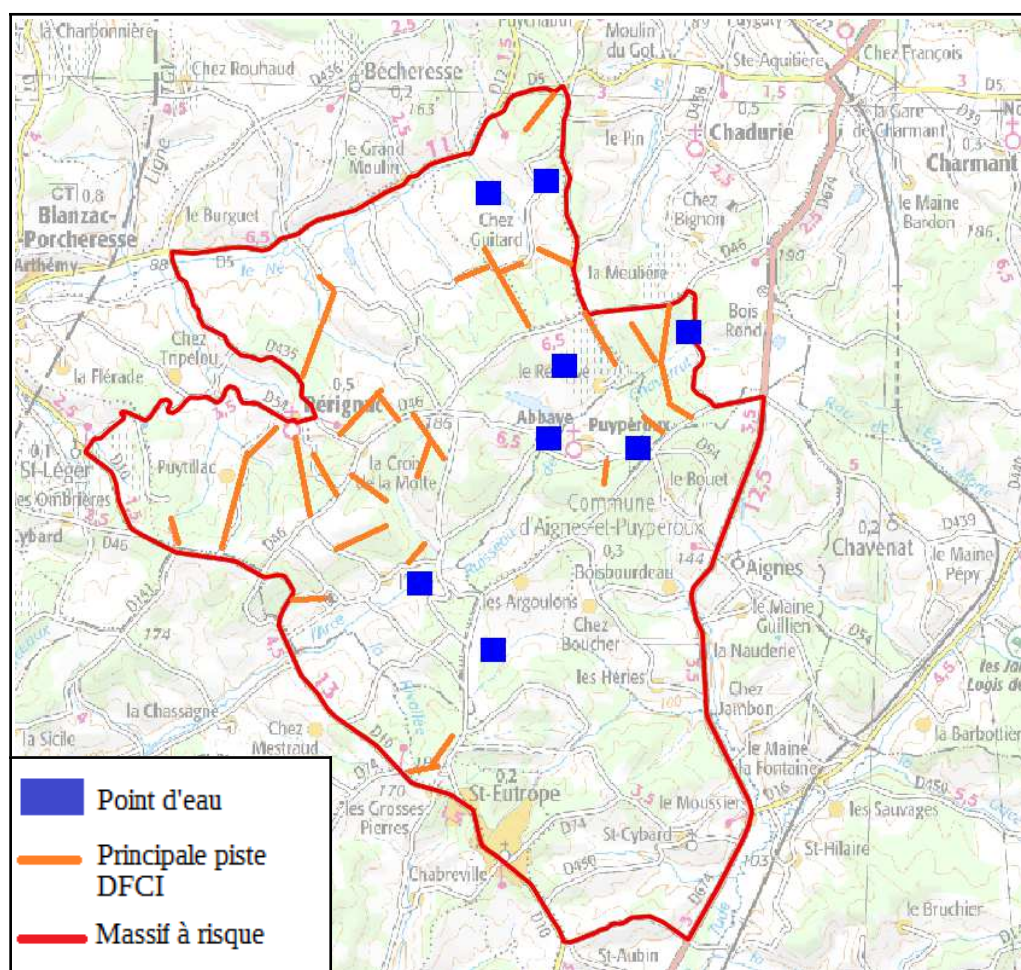
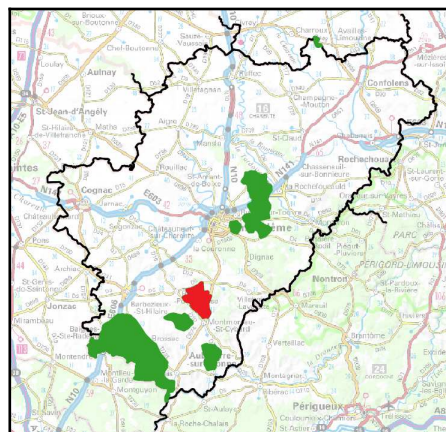
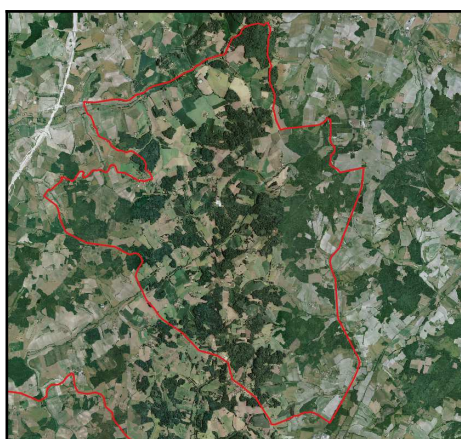
Carte 13-bis : Bois de Pérignac/Puypéroux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DFCI dans la Charente Bois de Pérignac/Puypéroux



SOURCES : © IGN- BDTopo® 2015 – QGIS

DDT16 / SEAR

Réalisation : Julie BRANDY

DDT16 / SEAR

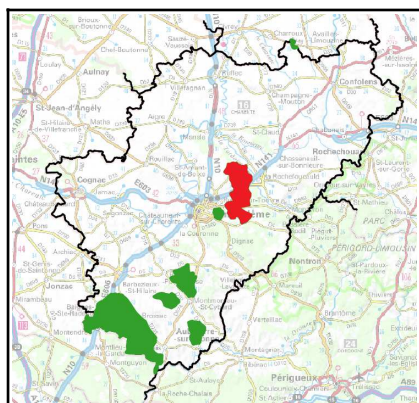
Mai 2016

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie – 2017-2026
DDT de la Charente

Carte 14-bis : Forêts Domaniales de Bois Blanc et de la Braconne



DFCI dans la Charente Forêts Domaniales de Bois Blanc et de la Braconne



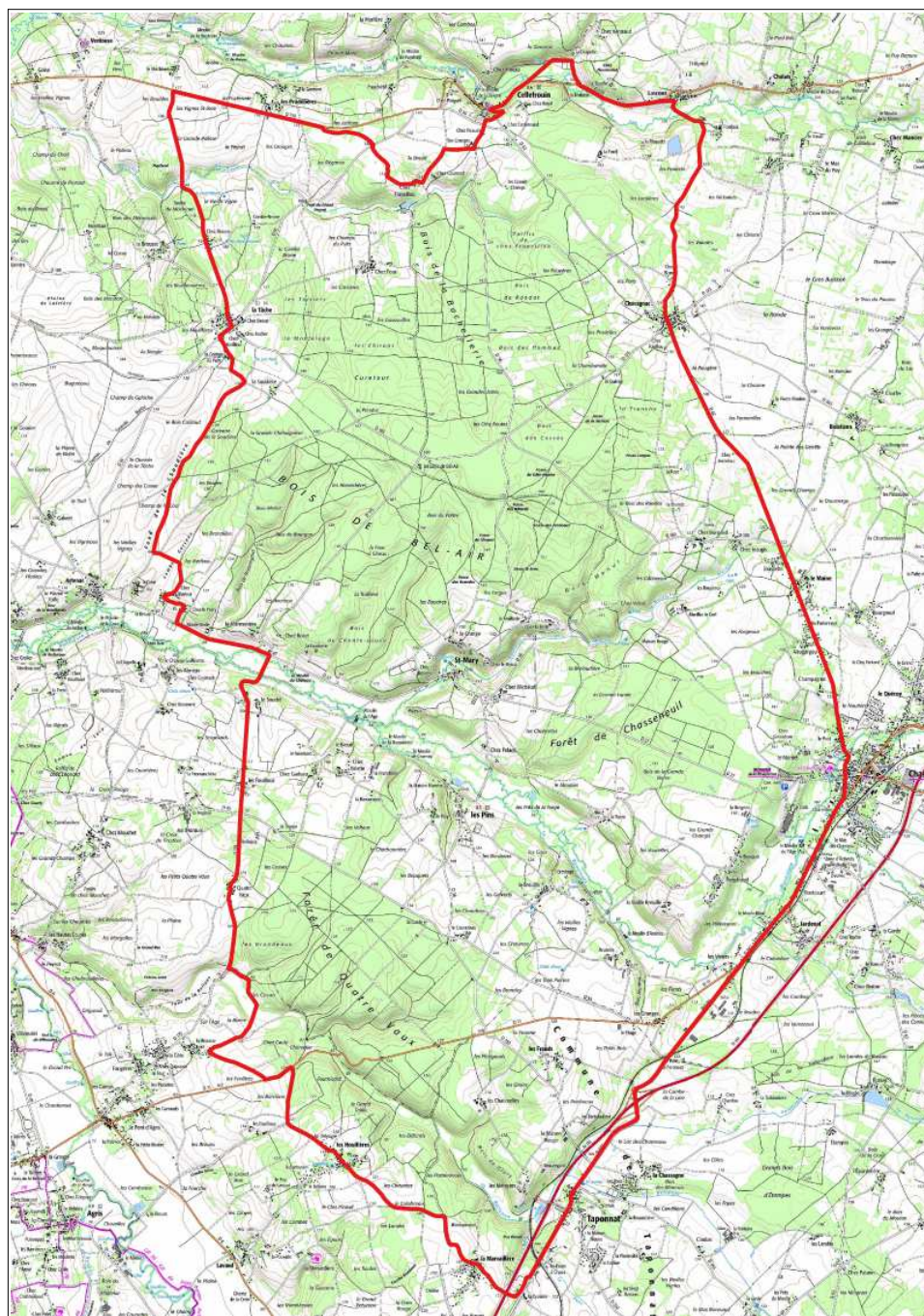
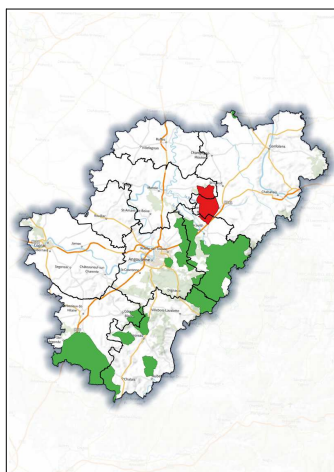
SOURCES : © IGN- BDTopo® 2015 – QGIS
DDT16 / SEAR
Réalisation : Julie BRANDY
DDT16 / SEAR
Mai 2016

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie – 2017-2026
DDT de la Charente

Carte 14-ter : Extension du Masif de Bois Blanc La Braconne : Bois de Bel Air



DFCI dans la Charente Bois de Bel Air



SOURCES : © IGN- BDTopo V3

Réalisation : DDT16 / SEAR
Février 2023

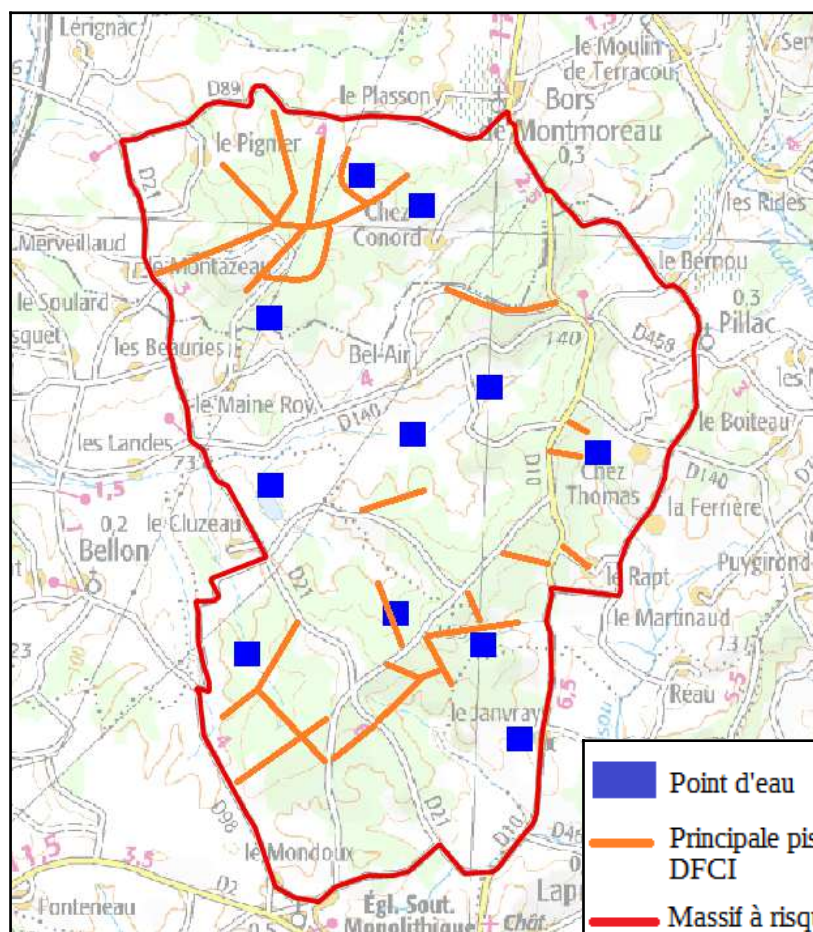
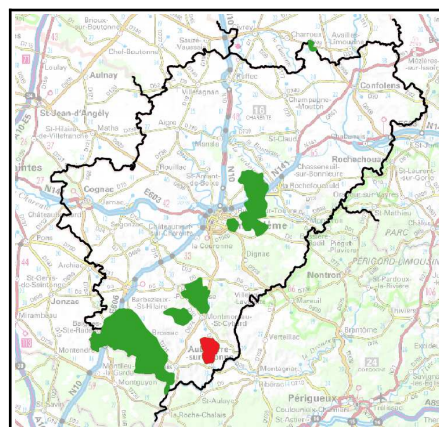
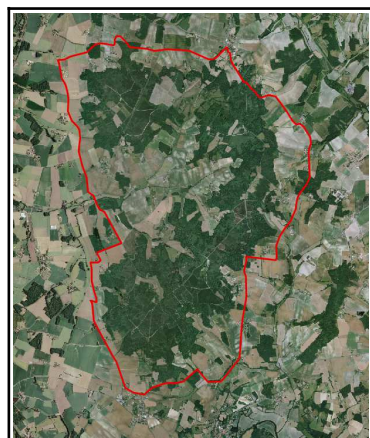
Carte 15-bis : Massif de Bors / Pillac / Saint-Romain



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DFCI dans la Charente Massif de Bors / Pillac / Saint-Romain

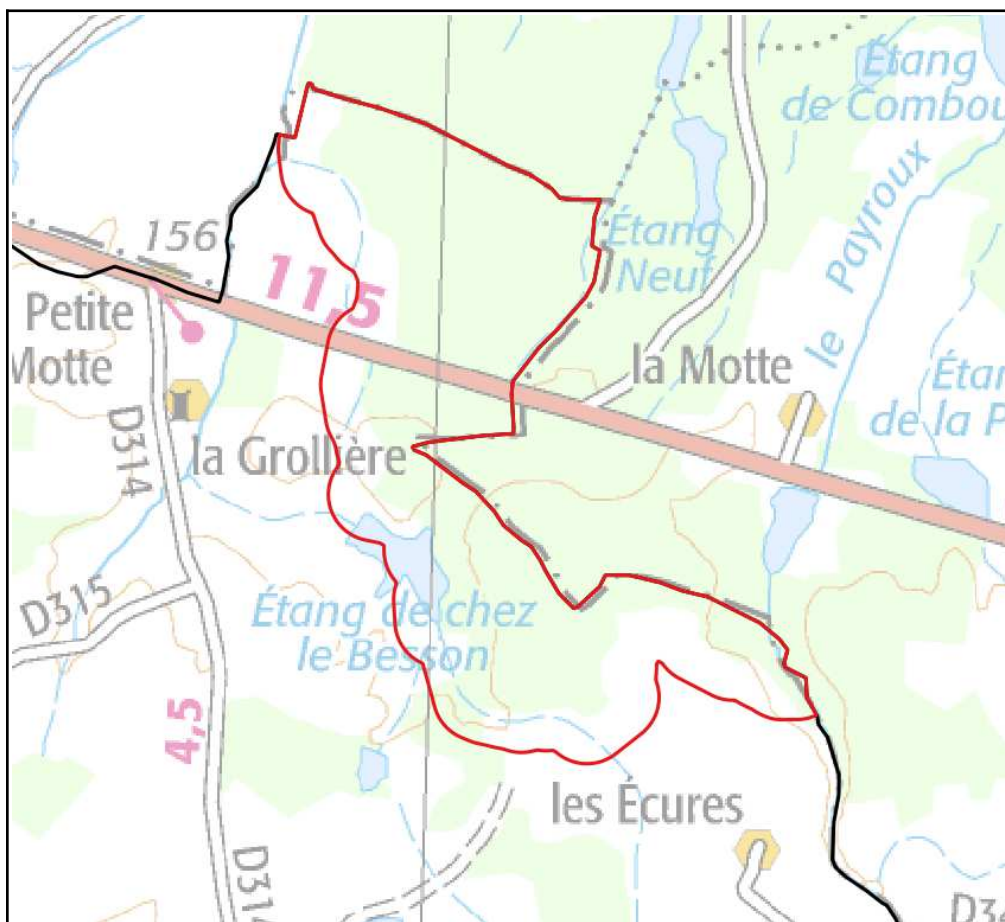
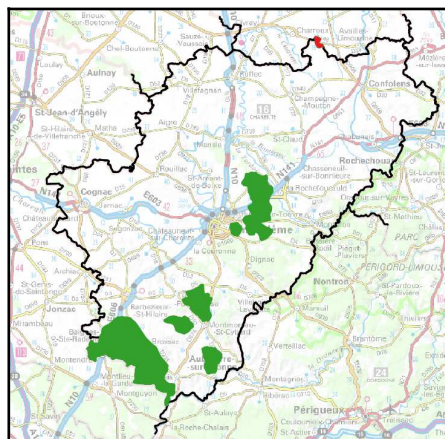


Carte 16-bis : Massif de Charroux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DFCI dans la Charente Massif de Charroux



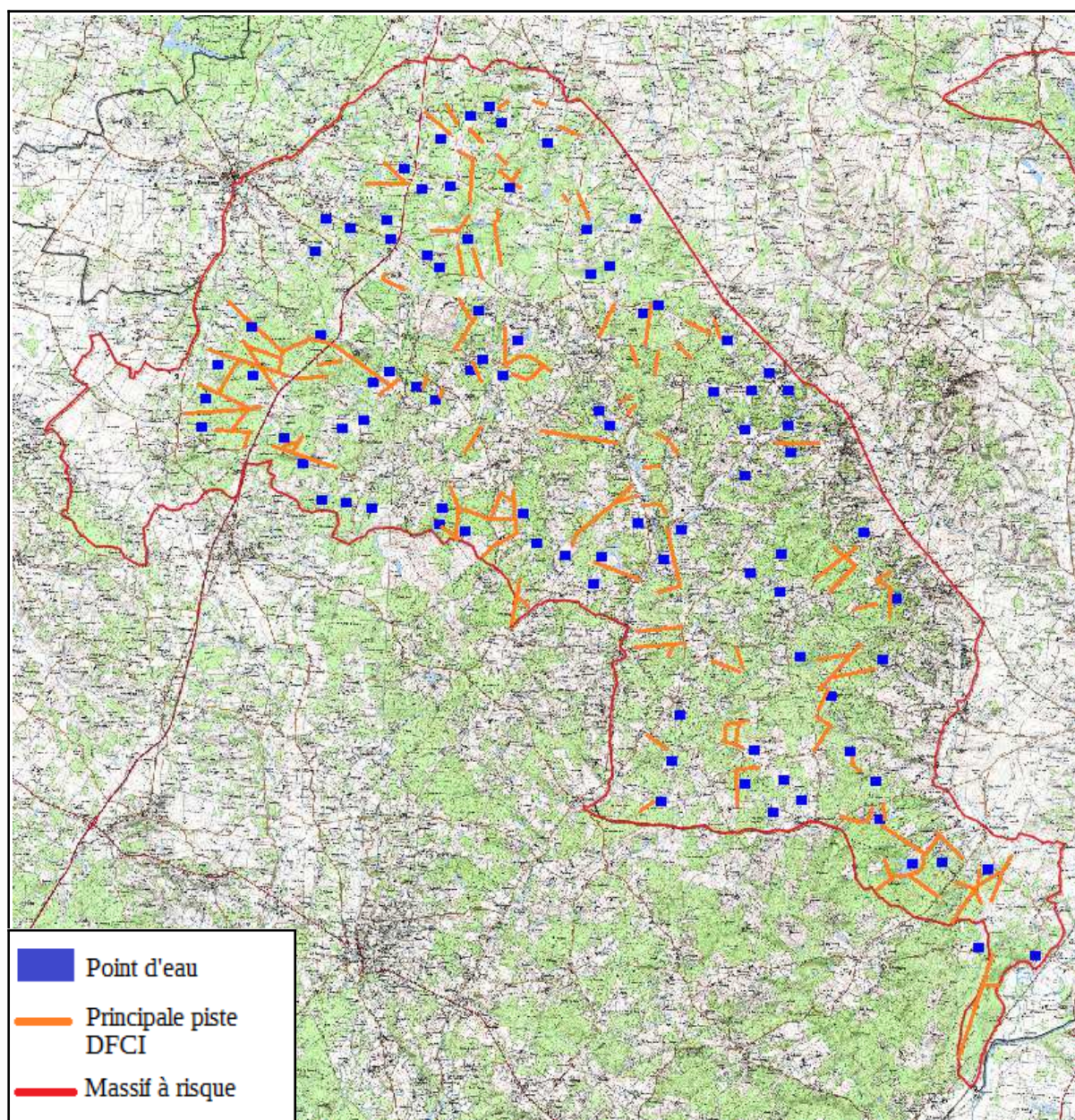
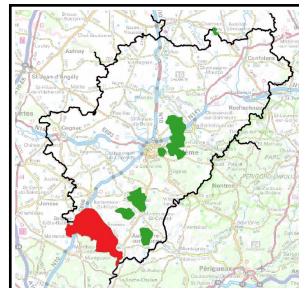
SOURCES : © IGN- BDTopo® 2015 – QGIS
DDT16 / SEAR
Réalisation : Julie BRANDY
DDT16 / SEAR
Mai 2016

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie – 2017-2026
DDT de la Charente

Carte 17-bis : Massif de La Double



DFCI dans la Charente Massif de La Double



SOURCES : © IGN- BDTopo® 2015 – QGIS
DDT16 / SEAR
Réalisation : Julie BRANDY
DDT16 / SEAR
Mai 2016

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie – 2017-2026
DDT de la Charente

Carte n°18-bis : Massif de Soyaux

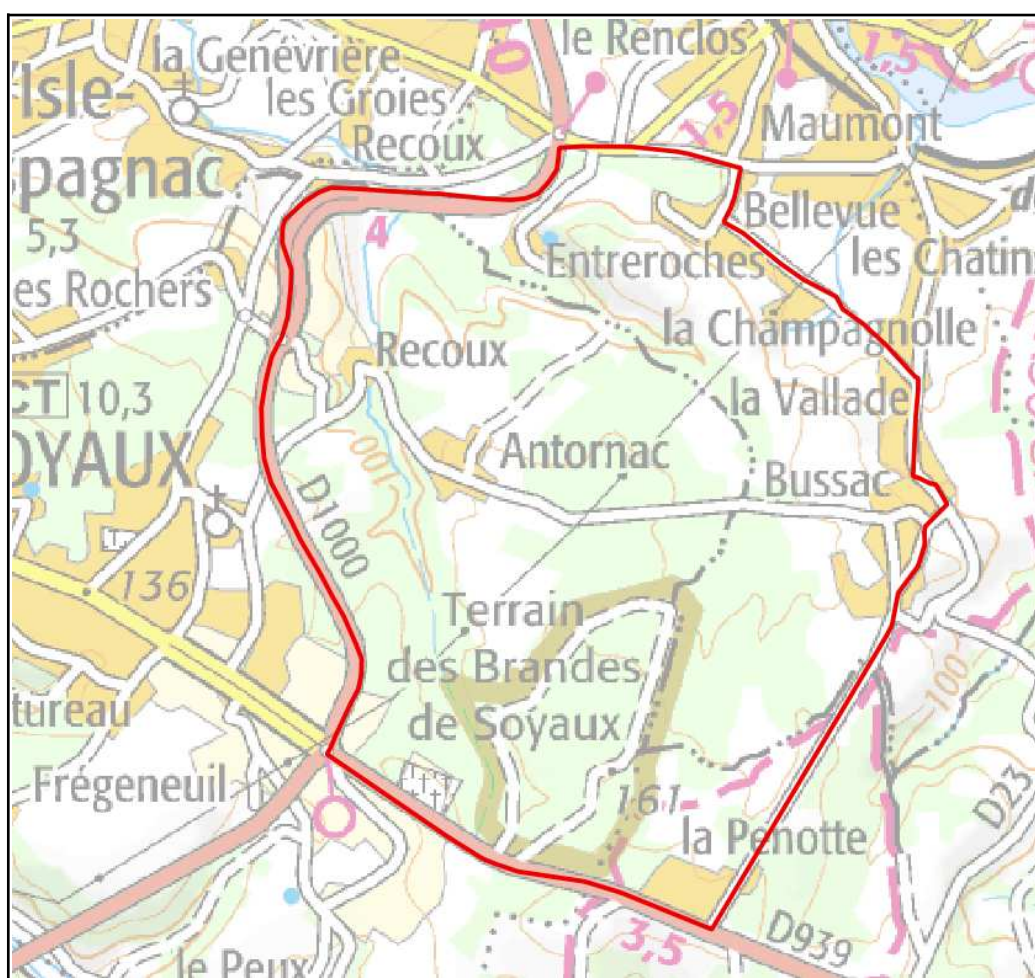
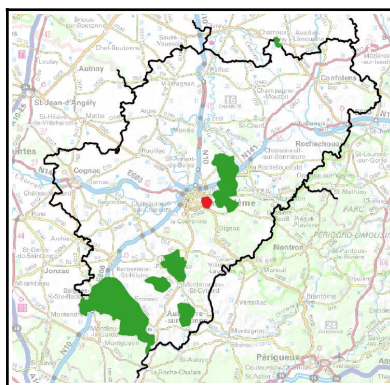
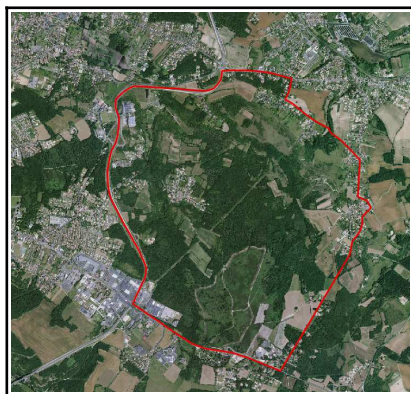


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DFCI dans la Charente

Massif de Soyaux



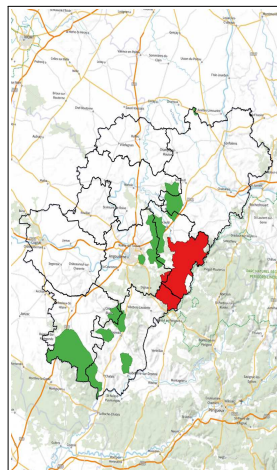
Carte n°19-bis : Massif de Horte et Tardoire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DFCI dans la Charente Massif de Horte et Tardoire



SOURCES : © IGN- BDTopo V3

Réalisation : DDT16 / SEAR
Février 2023